

Le recensement de la population en 2011

Toute la population vivant à Mundolsheim sera recensée à compter du 20 janvier 2011.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants...).

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Mundolsheim, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties en cinq groupes (un par année civile). Chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Mundolsheim fait partie du groupe des communes recensées en 2011.

A partir du 20 janvier 2011, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la délégation régionale de l'INSEE.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. **Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.**

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03.88.20.01.70.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de janvier 2012.

Voici les agents recenseurs qui passeront dans la commune, réservez-leur un bon accueil !



Mme BODIN



Mme FRISON



Mme JUNG



M. KOENIG



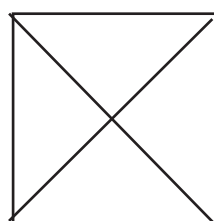
M. LAUNAY



Mme LECHNER



Mme MEYER



Mme SCHALLWIG



Mme VETTER



Directeur de la publication : Norbert REINHARDT

Rédaction, conception et réalisation : Mairie de Mundolsheim - Tél. 03.88.20.01.70

Bulletin tiré à 2500 exemplaires

Dépôt légal : décembre 2010

Felice Anno Nuovo !

MAIRIE INFOS

La commune de Mundolsheim recherche

une personne pour la distribution des bulletins mensuels et trimestriels,
à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la mairie : 03.88.20.01.70

DECHET TRI - POINT BLEU



La prochaine déchetterie mobile
aura lieu le
mercredi 26 janvier 2011 de 11h à 19h
Rue des Floralies

PERMANENCE JURIDIQUE



La prochaine permanence juridique
aura lieu
le vendredi 7 janvier 2011,
sur rendez-vous, en mairie.

CEREMONIE DES VOEUX

A l'occasion de la nouvelle année, toute la population est conviée à une réception
le vendredi 7 janvier 2011 à 19 heures
au Centre Culturel.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La collecte spéciale des objets encombrants
d'origine ménagère aura lieu :

Pour le secteur A :

(quartiers situés à l'est de la Souffel ainsi que
les rues de la Souffel, rue de Strasbourg, rue
des Terrasses)

Mercredi 5 janvier 2011

Pour le secteur B :

(quartiers situés à l'ouest de la Souffel)
Jeudi 6 janvier 2011

